



Ouagadougou, le 03 MAI 2024

N°2024 _____ MESRI/SG/DGCOB/DBE

00019

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a l'honneur d'informer les étudiants des universités publiques du Burkina Faso, en situation particulièrement difficile que l'Etat burkinabè offre des bourses d'indigence pour des études de cycle licence au titre de l'année académique 2023-2024.

Par étudiant en situation particulièrement difficile, on entend :

- étudiants vivant avec un handicap ;
- étudiants affectés par la situation sécuritaire ;
- étudiants affectés par une autre situation sociale.

Le nombre de bourses est de trente (30).

Les candidats à ces bourses peuvent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme **CAMPUSFASO** à travers le lien suivant : www.campusfaso.bf

Procédure

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulant doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) avec un mot de passe pour ceux qui n'en ont pas ;
- se connecter à l'aide de l'INE et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique bourse pour accéder à l'espace de dépôt de votre dossier de candidature ;
- renseigner tous les champs et charger les pièces constitutives du dossier de candidature aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

Conseils :

- vérifiez que vous avez une bonne connexion avant le dépôt ;
- bien vouloir vous assurer que la taille maximale des pièces du dossier ne dépasse pas 5 Mo ;
- veuillez enregistrer votre dossier avant la date limite de dépôt de candidature ; après le dépôt, bien vouloir vous reconnecter et vérifier que votre dossier est bien au complet et que toutes les pièces ont été bien chargées ;
- chaque candidat recevra un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature. Assurez-vous d'avoir reçu cet email de confirmation.

1. Conditions de candidature

Peuvent faire acte de candidature, les étudiants inscrits dans les universités publiques du Burkina Faso et remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- **ne pas être âgé de plus de 23 ans révolus au 31 décembre 2023** pour la licence 1 ;
- **ne pas être âgé de plus de 24 ans révolus au 31 décembre 2023** pour la licence 2 ;
- **ne pas être âgé de plus de 25 ans révolus au 31 décembre 2023** pour la licence 3.

-

2. Composition du dossier

Le dossier de candidature à joindre sur la plateforme doit comporter les pièces suivantes **scannées en couleur** :

- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CAMPUS FASO**) ;
- un extrait d'acte de naissance ou une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance;
- une photocopie légalisée ou une copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée de l'attestation de succès ou du diplôme du baccalauréat ;
- une photocopie légalisée des relevés de notes du baccalauréat ou de la licence 1 (semestre 1 et 2), de la licence 2 (semestre 3 et 4);
- une photocopie de l'attestation d'inscription au titre de l'année académique 2023-2024 ;

- un certificat d'invalidité pour les étudiants vivant avec un handicap ;
- un acte délivré par l'autorité universitaire prouvant que l'étudiant est affecté par la situation sécuritaire ;
- un certificat d'indigence précisant le type et le degré d'indigence de l'étudiant pour les étudiants affectés par d'autres situations sociales.

Les dossiers peuvent être soumis sur la plateforme **du lundi 13 mai au dimanche 26 mai 2024 au plus tard à 23h 59 min** sur le site : <https://campusfaso.bf/> dans la rubrique bourse.

NB :

1. tout dossier incomplet sera jugé irrecevable administrativement ;
2. tout dossier comportant une pièce devant être légalisée et qui ne l'est pas ne sera pas examiné ;
3. les pièces originales ne sont pas acceptées ;
4. seuls les relevés de notes comportant une moyenne semestrielle ou annuelle seront pris en compte ;
5. les candidats ayant des inscriptions dans les établissements d'accueil privés ne sont pas éligibles ;
6. la bourse n'est pas cumulable avec l'aide ou le prêt FONER, ou toute autre bourse ou autre financement ;
7. les candidats déjà attributaires d'une bourse nationale en cours ne sont pas éligibles.

P/le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général en mission,
la Directrice Générale du Conseil
à l'Orientation universitaire
et des Bourses, assurant l'intérim



Pr Windkouni Haoua Eugénie MAIGA

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques